

n°20

Mars  
2022

# Parlons FORÊT

*en Auvergne-Rhône-Alpes*



## *Planter des feuillus*

# Les feuillus : un enjeu pour demain



Anne-Marie Bateau.

La filière feuillue fait face à une situation difficile depuis plusieurs années en raison des difficultés d'accessibilité et de valorisation des sciages et des produits. C'est ainsi qu'en 2019 France Bois Forêt, associé à France Bois Industries Entreprises et au ministère de

l'Agriculture, s'est engagé dans un plan d'importance dont les objectifs sont d'augmenter en France la production et la valorisation de toutes les essences feuillues par un travail sur la ressource (connaissance, mobilisation, renouvellement) et sur les nouveaux débouchés. Dans notre région Auvergne-Rhône-Alpes, et malgré une forêt feuillue qui couvre 60 % du territoire forestier, le reboisement est principalement réalisé en résineux alors que nous comptons des départements dont la ressource en feuillus permet des débouchés à haute valeur ajoutée. Le reboisement en feuillus peut comporter un certain nombre d'intérêts malgré les freins actuels que sont la structuration de l'aval de la filière, dont l'essentiel de la production est issu de conifères, et le manque de débouchés. A titre d'exemple la production de sciages en Auvergne-Rhône-Alpes (base 2018) est de 1 870 000 m<sup>3</sup> dont 1 772 000 m<sup>3</sup> sont des sciages résineux. Parmi les autres freins on peut également citer une sylviculture plus exigeante.

Cette ressource feuillue abondante est aussi un atout pour diversifier les essences de nos forêts dans le cadre du changement climatique. Mais sans gestion et sans prélèvement les risques de dépérissement et de production de bois de moindre qualité notamment face aux aléas climatiques et aux risques sanitaires demeurent. Il nous est donc apparu important dans ce numéro de « Parlons Forêt » de montrer l'intérêt du reboisement en feuillus et les démarches déjà entreprises.

C'est une ressource fiable et abondante qui bénéficie de toutes les techniques de valorisation, bois massif, bois massif abouté, bois lamellé collé, ... et chaque essence correspond à un usage dans la construction soit dans l'aménagement intérieur, extérieur ou en structure qui offre une palette de couleur et de qualité.

Nous comptons en Auvergne-Rhône-Alpes un réseau de PME de transformation de ces feuillus. Nous devons veiller à conforter leur approvisionnement en leur offrant du bois de qualité par une sylviculture appropriée qui conduira à une meilleure valorisation de la ressource aussi bien pour l'amont que pour l'aval. Mais pour éviter les tensions que nous vivons actuellement sur les approvisionnements, notamment en chêne, il est souhaitable que les pratiques d'achat soient mieux définies et comprises par tous, qu'un climat de confiance s'installe. Augmenter le niveau de contraintes n'aura pour effet que de laisser la ressource en forêt.

La ressource feuillue est l'opportunité de demain, sachons en tirer le meilleur parti dans le respect d'une gestion durable tout en confortant nos outils de transformation.

Anne-Marie Bateau,  
Présidente du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes et du CNPF

	<p>c/o CRPF Auvergne-Rhône-Alpes Maison de la Forêt et du Bois 10, allée des Eaux et Forêts 63370 LEMPDES Tél. +33 (0)4 73 98 71 20</p>	<p>Comité de rédaction : Anne-Marie Bateau, Michel Rivet, Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes, Marc Lafaye, Alain Csakvary, Monique Garon (CRPF Auvergne- Rhône-Alpes)</p>	<p>Publicité : ARB Publicité : Agrapole - 23, rue Jean Baldassini - 693654 Lyon cedex 07 Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07 Contact : Christophe Joret chjoret@arb@agrapole.fr</p>	<p>Trois suppléments départementaux sont  joints à Parlons Forêt : Forêts de l'Ain - Forêts privées de la Loire - Forêt privée  du Rhône</p>
	<p>Directrice de publication : Anne-Laure Soleilhavoup</p>	<p>Crédit photo couverture : Alain Csakvary © CNPF</p>	<p>Numéro tiré à 11 500 exemplaires Revue trimestrielle - N° ISSN 2555-5960</p>	<p>Textes, photos et illustrations du journal : tous droits réservés. Toute utilisation nécessite une autorisation préalable.</p>
<p>Secrétaire de rédaction : Jean-Marc Levrold Tél. +33 (0)4 72 53 60 90 jean-marc.levrold@cnpf.fr</p>	<p>Conception graphique/Impression : Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert, certifié PEFC</p>		<p>Retrouvez Parlons Forêt et les actualités du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sur : <a href="https://auvergnerrhonealpes.cnpf.fr/">https://auvergnerrhonealpes.cnpf.fr/</a></p>	

## Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : ..... Adresse : .....  
..... Code postal : ..... Commune : .....  
Tél. : ..... Mobile : ..... E-mail : .....

S'abonne à « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » / CRPF :

Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

## François Brun-Buisson, scieur de feuillus

Après avoir été durant plusieurs années technicien au CRPF Franche-Comté puis Rhône-Alpes, François Brun-Buisson a racheté une scierie de feuillus en Isère. Depuis, il n'a jamais cessé de développer de nouveaux produits.

### Quelles essences utilisez-vous ?



Pour notre production d'échalas, de ganivelles (*barrière rustique constituée de petits piquets de bois liés par du fil de fer - NDLR*) et de piquets, nous scions principalement du châtaignier à hauteur de 85 % et du robinier faux-acacia.

L'approvisionnement se fait principalement en perches de toutes longueurs qui sont découpées sur notre parc à grumes. Nous achetons également des billons en longueur de 1,50 m à 3 m qui seront utilisés tel quel ou redécoupés selon nos besoins. Les diamètres sont compris entre 10 et 45 cm à 1,30 m.

### Quel est votre secteur d'approvisionnement ?

Nous nous approvisionnons dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de la scierie dans les massifs forestiers des Chambaran et des Bonnevaux, sur les départements de l'Isère et de la Drôme. Les forêts sont composées principalement de taillis de châtaignier et de taillis-sous-futaie de chêne. Le robinier faux-acacia provient parfois de plus loin grâce à des exploitants forestiers de la région Auvergne- Rhône-Alpes qui nous les commercialisent.

D'ici quelques semaines, nous allons étendre notre approvisionnement beaucoup plus au nord et à l'ouest de notre scierie, car nous allons doubler notre volume scié et passer de 7 000 à environ 14 000 tonnes. Nous souhaitons acheter beaucoup de billons en 1,50 m, 2 m, 2,45 m, 3 m et 3,50 m ou des multiples de ceux-ci.

### Quels produits avez-vous développés ?

Un an après le rachat de la scierie (2007), j'ai mis en place un atelier de production de ganivelles. Aujourd'hui, nous produisons presque 100 km de ces palissades que nous exportons à hauteur de 50 % vers l'Allemagne et la Suisse. Cette production nous permet de valoriser des bois de très petites dimensions (jusqu'à 10 cm à 1,30 m).

Avec le Plan de Relance de l'État français, j'ai saisi l'opportunité pour investir dans une nouvelle ligne de production très automatisée dans le but de produire des tuteurs carrés qui seront utilisés pour les plantations forestières et comme échalas pour la mise en place de pieds de vignes, mais aussi pour le maraîchage et les piquets d'implantation. La France importe ces tuteurs par dizaines de millions depuis l'Europe de l'Est. Cette nouvelle installation nous permettra également de produire des avivés en largeur fixe ou variable.

### De nouvelles essences feuillues vous intéresseraient-elles ?

Nous nous sommes vraiment spécialisés sur le châtaignier. C'est une essence très intéressante où nous valorisons des bois de toutes les dimensions, de 10 à 45 cm de diamètre à 1,30 m. Notre nouvelle unité de sciage nous permettra de valoriser d'autres essences feuillues ou résineuses de petites dimensions (diamètre maxi 35 cm). Une recherche de débouchés sera menée d'ici l'été prochain à moins que notre production de tuteurs carrés rencontre un franc succès !

Scierie des Chambaran  
contact@chambaran.com



Clôture ganivelle.

# Il n'y a pas que les résineux dans la vie, il y a les feuillus aussi !

La France est un pays de forêts feuillues ! Environ 70 % de sa superficie boisée (10 millions d'hectares sur un total de 17 millions) se compose principalement de chênes, hêtres, châtaigniers... soit quelques-unes des 140 espèces feuillues (190 au niveau national) que compte la forêt française (Source IFN).

Il n'est plus à démontrer que les feuillus ont de nombreux atouts ! Dans l'histoire récente, ils étaient employés en construction ; en attestent les maisons à pans de bois répandues un peu partout en France, qui pour les plus anciennes encore debout aujourd'hui, datent du XIII<sup>e</sup> siècle. Nous pouvons également citer d'autres utilisations, moins courantes aujourd'hui, comme la construction navale ou la saboterie.

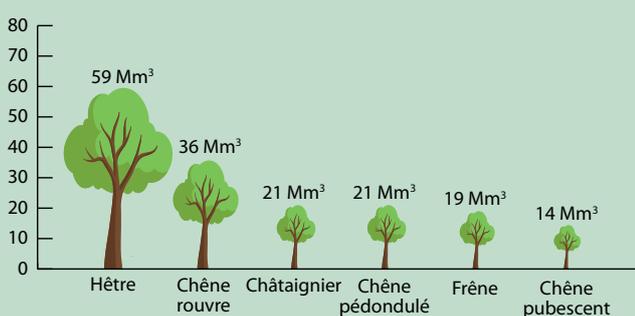
Actuellement les principales essences feuillues produisent du bois d'œuvre pour la menuiserie, les huisseries, les aménagements extérieurs, mais également des piquets de clôture, du bois de chauffage ou des plaquettes industrielles, sans oublier les merrains, pièces de bois utilisées pour la confection des douelles de tonneaux. Nous ne parlerons pas ici de la reconstruction de la charpente de la cathédrale Notre-Dame de Paris qui se fera en chêne français !

D'un point de vue économique, il n'est donc plus à démontrer l'intérêt de cultiver des feuillus, mais ce n'est pas leur seul atout. Les feuillus sont excellents pour valoriser de nombreuses stations forestières. Dans les sols les moins fertiles, là où les résineux n'auraient pas d'avenir, **il sera toujours possible de produire une coupe de piquets de robiniers ou de bois de chauffage de chêne pubescent par exemple. Dans les sols les plus profonds et bien alimentés en eau, les espèces dites « nobles » telles que les chênes ou « précieuses » comme le noyer donneront des produits marchands à forte valeur ajoutée.**

Si nous parlons de biodiversité, laisser quelques feuillus spontanés comme les alisiers blancs, les peupliers tremble ou les bouleaux dans les plantations ou les régénérations naturelles **améliore la nature du sol**. Ces espèces dites « améliorantes » vont enrichir le sol grâce

## Place et diversité des feuillus en Auvergne-Rhône-Alpes

La région Auvergne-Rhône-Alpes présente une importante diversité de milieux forestiers, avec une place importante des peuplements feuillus. Ils représentent une bonne opportunité pour répondre **aux enjeux économiques, environnementaux mais aussi d'adaptation face au changement climatique**.



La surface feuillue régionale couvre environ 1 473 000 ha soit **60 % de la surface forestière**. Elle représente, avec 233 millions de m<sup>3</sup> de bois sur pied, 45 % du volume de bois régional. Le hêtre (59 Mm<sup>3</sup>) et le chêne rouvre (sessile) (36 Mm<sup>3</sup>) sont les deux essences qui présentent le plus de volume de bois sur pied, suivies du châtaignier, du chêne pédonculé, du frêne et du chêne pubescent. *Source : l'IF, Inventaire forestier avril 2016.*

Les peuplements purs de feuillus représentent environ 25 % de la surface de la forêt de production, idem pour les peuplements mélangés de feuillus et les mixtes (feuillus/résineux). Les résultats de la dernière enquête statistique annuelle MAA/INRAE sur les ventes **de plants forestiers en France pendant la campagne de plantation 2018-2019**, montre une augmentation de 800 000 plants feuillus (hors clones de peupliers) vendus par rapport à 2017-2018. **Avec 3,7 millions de plants, le chêne sessile est toujours l'essence la plus vendue, sur les 7,7 millions de plants de feuillus vendus.** Même si les plantations de feuillus se situent surtout dans la moitié nord de l'hexagone, et sont généralement absentes au-delà d'une altitude de 800 m, elles sont malgré tout une solution d'avenir pour certaines forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes où il s'est vendu sur la campagne de boisement et reboisement 2018-2019, 132 000 plants d'essences feuillues en production propre. L'arrêté « Matériels Forestiers de Reproduction » de 2021 liste tous les feuillus éligibles aux aides de l'État dans la région Auvergne-Rhône-Alpes ([draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr](http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr)).

Jean-Pierre Loudes  
jean-pierre.loudes@cnpf.fr



Paysage d'Ardèche.

© Gregory Noury, CNPF

à la décomposition rapide de leurs feuilles. Les feuillus peuvent également héberger des insectes qui leur sont très spécifiques comme la Rosalie des Alpes inféodée au hêtre, des oiseaux cavernicoles comme les pics ou les chouettes, ou supporter les nids de nombreux oiseaux patrimoniaux tels que l'aigle botté ou la cigogne noire. Citons par ailleurs le Dicrane vert, mousse rare que l'on rencontre quasi exclusivement au pied de certains hêtres ou charmes.

De plus, les paysages montagneux de notre région sont composés d'une variété de feuillus qui donnent un caractère unique à de nombreux sites d'intérêt touristique. L'alternance des feuillus offre un spectacle unique apprécié de nombreux amoureux de la nature, surtout à l'automne au moment des « couleurs ». Ces structures sont parfois héritées de pratiques anciennes où les forestiers cultivaient une bande feuillue ou un pied « cornier » en guise de limite de propriété. Elles peuvent également provenir d'installations récentes, car depuis deux décennies les conséquences du changement climatique ont déjà poussé plusieurs propriétaires forestiers de la région à modifier leurs perspectives sylvicoles. **En basse altitude**, des peuplements de douglas par exemple ont été remplacés par des plantations feuillues beaucoup **plus résilientes**, c'est-à-dire qui ont la capacité de récupérer après un fort stress climatique (sécheresse, canicule notamment).

Il en va de même pour les parcelles de piémont où la **remontée des espèces en altitude comme le chêne sessile** pourrait être une option à envisager en remplacement de peuplements résineux qui ne seraient plus en station. En effet, certaines de ces essences se révèlent aujourd'hui mieux adaptées pour les prédictions climatiques des vingt prochaines années et permettraient ainsi de maintenir tous les éléments que nous venons d'évoquer ! Le Centre National de la Propriété Forestière a par ailleurs contribué au développement **d'outils d'accompagnement des projets forestiers : Bioclimsol et Climessence**. Issus de plusieurs programmes de recherche et développement nationaux,

ces outils permettent de lister les essences potentiellement adaptées aux conditions futures, et les feuillues y ont une place importante.

Que ce soit en plein ou en diversification, le choix d'installer et de favoriser des feuillus est à considérer dans vos projets de plantations. Parfois relégués au second rang, ils offrent pourtant de nombreux atouts qu'il ne faut pas avoir peur de mettre en évidence. Il n'y a pas que les résineux dans la vie, il y a les feuillus aussi !

Adrien Bazin  
adrien.bazin@cnpff.fr

## Vous vendez votre forêt



Nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.

Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.

**DOMAINES & FORÊTS**  
www.foretsavendre.fr

Jean Antoine BOISSE : 42630 Pradines  
☎ 06 11 75 20 10 - jaboisse@wanadoo.fr

RCS Roanne 451 802 102 - Carte pro N° 106 T

## Les principales essences de reboisement

Les chênes, les érables, le robinier sont parmi les essences feuillues de reboisement les plus utilisées actuellement, en dehors des cultivars de peupliers. Les tilleuls, noyers, merisiers, cormiers... peuvent être choisis pour des plantations d'enrichissement et diversifier les peuplements. A une période où les prix de vente de ces bois étaient favorables, **les propriétaires ont planté ou conservé ces feuillus dits précieux**. Ces derniers ont souvent été bien « éduqués » (taille de formation, élagage...) pendant de nombreuses années. Ce marché souvent cyclique, n'est actuellement pas favorable

pour ces essences, mais si elles sont de qualité, elles restent attractives et gardent une valeur économique future quand la demande évoluera. Parallèlement, les feuillus apportent de la diversité au sein des forêts et renforcent le fonctionnement de l'écosystème forestier (amélioration des sols, source de nourriture pour la faune...). D'autres essences feuillues expérimentales (chêne de Hongrie, chêne chevelu...) sont testées sur des petites surfaces pour observer leur développement dans le cadre des évolutions climatiques annoncées.

## Témoignage de M. Lionel Henry, propriétaire de plantations de chêne rouge dans le Puy-de-Dôme

Entre 1989 et 1991, la famille Henry avait **planté 7 ha de chênes rouges** dans la forêt de Viouly, sur la commune de Dorat. Les ancêtres de M. Henry, passionnés de forêt, ont souhaité installer plusieurs parcelles expérimentales, dont quelques-unes en chêne rouge. « *Mon oncle avait choisi cette essence car elle lui semblait adaptée aux conditions de la station : 335 m d'altitude, un sol acide, en plaine. Il avait surtout un souhait de diversifier les essences, car il n'y avait à cette époque pratiquement que des pins sylvestres* ». D'autres plantations de ce type avaient été testées dans la région sur de petites surfaces et avaient montré des résultats intéressants.

### Comment ont-ils évolué 30 ans après ?

Ces chênes rouges ont été plantés à 1000 tiges/ha, avec des plants racines nues et sur un terrain préparé avec mise en andain des rémanents de l'exploitation et sous-solage. « *A partir de 1993, nous avons réalisé des dégagements et des tailles de formation jusqu'en 1998. Puis en 2006, nous avons fait un dépressage afin d'arriver*

*à ne garder que 600 arbres par hectare* ». A ce stade, la hauteur dominante de ces arbres a été mesurée à 13 m pour un diamètre moyen de 14 cm. Dans les années 2010 deux éclaircies ont été réalisées, avec des produits valorisés en bois de chauffage.

« *Aujourd'hui, ils font 22 m de hauteur dominante et un diamètre moyen de quasiment 30 cm à 1,30 m. Les dominants atteignent 40 cm* » nous précise Lionel Henry.

### Quelles sont les perspectives pour l'avenir de ces chênes rouges ?

Lionel Henry a dans son nouveau Plan Simple de Gestion, programmé pour ces parcelles deux autres éclaircies, une en 2023 et l'autre en 2030, pour arriver à récolter des bois d'œuvre avec l'objectif d'un diamètre **d'exploitabilité de 55 cm** de diamètre au minimum. Une régénération naturelle très forte se manifeste déjà et la deuxième rotation devrait permettre de faire émerger une plus grande diversité d'essences à l'image de celle qui existe dans les forêts des Appalaches, aire d'origine des chênes rouges. Actuellement le prix de ces arbres arrivés à maturité est de l'ordre de 70 à 100 € voire plus le m<sup>3</sup> sur pied. Cela constitue une **bonne alternative** pour valoriser des parcelles en feuillus situées sur les parties piedmont ou plaine de la région, surtout en l'absence d'hydromorphie à faible profondeur et à la condition d'un suivi très actif des jeunes peuplements.



Peuplement de chêne rouge.

Marc Lafaye et Jean-Pierre Loudes, CNPF

# Diversifier les essences en boisement et reboisement

Le **mélange d'essences** dans les projets de plantation est **aujourd'hui incontournable**, que ce soit pour des aspects de prudence vis-à-vis des changements climatiques et de l'incertitude qu'ils véhiculent, ou pour des aspects écosystémiques : fonctionnement biologique des peuplements, prise en compte paysagère, respect des milieux aquatiques, ... De fait il est parfois imposé ou bonifié pour bénéficier de certaines subventions et il apporte une valeur supplémentaire aux projets visant la labellisation Bas Carbone en apportant le bénéfice de la diversité.

Le **mélange d'essences peut être perçu à différentes échelles** :

- à celle de la propriété, par la juxtaposition de peuplements purs mais d'essences différentes par zone homogène sur le plan stationnel,
- à celle du peuplement, qui sera lui-même mélangé (choix de plusieurs essences résineuses **ou** feuillues), voire mixte (choix de composer avec des essences résineuses **et** feuillues). Il est important dans le cas d'un mélange à l'échelle du peuplement de choisir **des essences compatibles en terme de dynamique de croissance**.

## Exemple sur le mélange d'essences : projet de boisement de terre agricole dans le cadre du Label bas-carbone (Ouest Cantal)

La mise en place du Label bas-carbone a permis de répondre à la demande d'une propriétaire souhaitant remettre en bois 22 ha de prairies, en plusieurs tenants. Une dizaine d'analyses stationnelles, menées avec l'outil Bioclimsol, a mis en évidence la possibilité d'utiliser **15 essences forestières différentes à l'échelle de la propriété**.

- Cas d'une **station fertile, sans contrainte (schémas ci-dessous)** : sol profond, très meuble, situation de plateau. Des essences exigeantes ont été retenues.

Schéma de plantation mixte : **douglas – 60 %**,  
**chêne rouge d'Amérique – 20 %**, **châtaignier – 20 %**

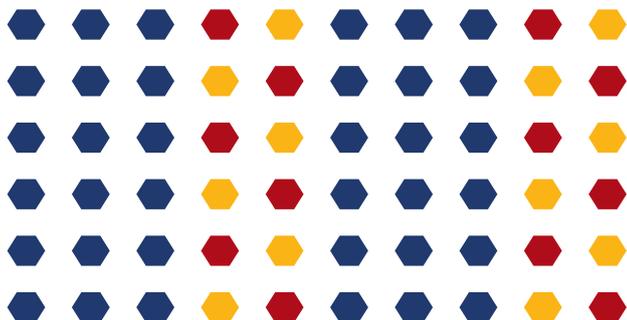
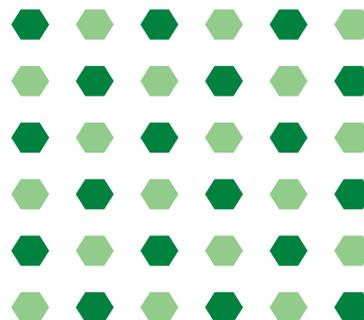


Schéma de plantation mélangée :  
**chêne sessile – 50 %**, **charme ou hêtre – 50 %**



- Cas d'une **station avec facteurs limitants** : topographie (pente), charge en cailloux

Les essences retenues sont le douglas (70 %), le pin laricio de Corse (20 %) et le sapin de Bornmüller (10 %).

Afin de respecter les contraintes stationnelles, les différentes essences sont envisagées par « étage » : d'abord le douglas en bas de pente, puis le pin laricio de Corse dans le versant et enfin le sapin de Bornmüller sur le haut de versant.

Chaque entité de boisement présente une densité forte, de l'ordre de 1300 tiges/ha, du fait du contexte de boisement de terre agricole. Les lignes sont séparées de 3 m, et l'intervalle entre les plants sur une ligne est de 2,50 m.

Ce projet de boisement a **pris en compte la présence de milieux aquatiques** (zones humides caractéristiques de la châtaigneraie cantalienne et ruisseaux). Des secteurs **ont été mis en défens**, et des essences feuillues (aulne, chêne pédonculé, tilleul...) privilégiées sur le long des linéaires.

La conception d'un boisement d'une telle ampleur, dans des conditions stationnelles variées, **autorise de nombreux scénarios** en vue de produire du bois : peuplements mélangés, mixtes, juxtaposition de peuplements purs. Le **mélange d'essences ne sera pas adapté aux très petites surfaces si la production de bois est le principal objectif poursuivi**. Pour autant, il n'est pas interdit et remplira des fonctions plus environnementales ou ornementales. Une gestion adaptée, **à l'échelle de l'arbre et non du peuplement, pourra être mise en œuvre si la volonté de produire du bois domine (plantations de feuillus précieux par exemple)**.

# Enrichissement de feuillus par placeaux dans une pessière du Vercors

**John Astic (J.A.), propriétaire à Vassieux-en-Vercors (Drôme), nous parle de la démarche qu'il a entreprise pour mélanger et irrégulariser sa futaie d'épicéa commun.**

**J.A. :** cette parcelle de 11 ha, située à 1100 m d'altitude, a été plantée dans les années 1960. Le peuplement a bénéficié de quatre éclaircies et d'un élagage. Une réflexion a été engagée en 2020 afin de l'enrichir par placeaux.

## Pourquoi ce choix de placeaux ?

**J.A. :** en 2022 sera réalisée la 5<sup>e</sup> éclaircie. Pour l'instant, et ce malgré les éclaircies réalisées, le peuplement est encore trop fermé pour permettre à la régénération naturelle, ici de sapin et hêtre, de s'installer. Avec mon épouse nous nous interrogeons depuis quelques temps sur la façon de convertir ce peuplement en futaie irrégulière et mélangée. **Le choix d'enrichissement par**



**placeaux nous a semblé le plus pertinent.** Nous avons contacté le technicien de secteur du CRPF. Une visite sur place ainsi qu'une analyse de sol à plusieurs endroits nous a permis de préciser la méthode et, grâce à l'outil du CNPF Bioclimsol, de choisir les bonnes essences. Nous souhaitons réaliser cet enrichissement sur environ huit ans, à raison de **quatre ou cinq placeaux de 0,1 hectare tous les deux ans, pour arriver à environ 25 % de la surface totale.** Deux types de placeaux ont été réalisés, selon que la plantation se fait sous abri (des arbres d'avenir) ou en plein, à raison de 1000 arbres/ha.

## Pouvez-vous nous parler de la plantation ?

**J.A. :** pour cette première réalisation sur 0.8 ha, nous nous sommes concentrés sur des essences feuillues. Nous avons nous-mêmes réalisé mécaniquement les potets travaillés durant l'été et planté en mélange la dernière semaine de novembre. Chaque arbre a été protégé par une protection contre le gibier de type « TUBEX ». Les essences choisies sont **le hêtre, l'érable sycomore et l'érable plane, auxquelles nous avons ajouté quelques essences de test : chêne sessile, tilleul à petites feuilles, pommier sauvage et noyer hybride.**

Propos recueillis par Alexandre Petroff  
alexandre.petroff@cnpf.fr

## Les feuillus dans la restauration d'une ripisylve

La restauration d'une forêt riveraine d'un cours d'eau a été menée entre 2018 et 2020 sur une parcelle située sur la commune de Primarette (en Isère) et appartenant au Groupement forestier du Louvier. Les travaux et la maîtrise d'œuvre ont été financés dans le cadre de mesures compensatoires (mesures en faveur de l'environnement permettant de contrebalancer les dommages qui lui sont causés par un projet et qui n'ont pu être évités).

La parcelle concernée était précédemment plantée en peupliers. Ceux-ci ont été exploités en totalité durant l'hiver 2015-2016. **La partie de la parcelle la plus éloignée du ruisseau a été replantée en peupliers. Sur le reste, les mesures réalisées ont été les suivantes :**

- conservation d'une bande de ripisylve naturelle à proximité immédiate du ruisseau,
- conservation d'une cariçaie (formation végétale de zone humide marécageuse),
- reconstitution d'une ripisylve par plantation sur 0,75 ha.

Avant plantation, un débroussaillage préalable a été effectué en préservant au maximum l'existant (frênes, érables et aulnes). La plantation des essences suivantes en racines nues a été réalisée à la mini-pelle durant l'automne 2018, en repos végétatif sur sol non gorgé d'eau :

- 200 boutures de saule blanc et cendré,
- 330 plants de chêne pédonculé,
- 80 plants d'érable plane,



- 80 plants de charme,
  - 120 plants de cornouiller sanguin,
  - 90 plants de troène,
  - 100 plants de sureau,
  - 120 plants de viorne.
- Les plants ont été tuteurés et protégés par des gaines de 1 m. Un dégagement a été réalisé aux printemps 2018 et 2019.

Olivia Marois  
olivia.marois@cnpf.fr

# Fiche technique

## Avant la plantation

### 1. Démarches préalables

Se renseigner sur la **réglementation** des boisements (cas du boisement de terres agricoles) qui peut dans certains cas s'appliquer aux parcelles et sur les autres réglementations environnementales, paysagères, patrimoniales (Natura 2000, site classé, premier boisement, captage d'eau potable, zones humides...).

### 2. Analyse de terrain

Une étude **pédologique préalable** est **primordiale** pour déterminer les caractéristiques du sol (texture, profondeur prospectable par les racines, niveau de la nappe, présence de calcaire actif...). Elle peut être complétée par une analyse climatique (Bioclimsol).

### 3. Choix des essences

À partir de cette analyse, une liste d'essences **feuillues adaptées** peut être établie pour chacune des stations rencontrées. À partir de cette « palette », le propriétaire choisit les espèces qu'il retient pour sa plantation en fonction de ses objectifs.

### 4. Densité de plantation

Selon les risques, les essences, et le matériel végétal utilisé, on optera pour des densités faibles (comprise entre 100 et 400 plants/ha), moyenne (400 à 800 plants/ha), ou forte (au-dessus de 800 plants/ha). **Les densités seront plus fortes lors d'un premier boisement que pour un reboisement.**

### 5. Types de plants

La hauteur de plant couramment utilisée varie entre 0,6 et 0,8 m en moyenne, les plants sont **généralement âgés de 2 ans** pour les feuillus à croissance rapide, **3 à 4 ans maximum** pour le chêne voire le hêtre.

Un choix est à faire entre :

- les plants en racines nues, plus fragiles en cas d'exposition directe au soleil et selon les modalités de conservation avec un risque sur la reprise et un affaiblissement de la croissance post-plantation ; une vigilance forte est donc à avoir entre la livraison et la plantation,
- les plants en godet, plus onéreux, qui évitent le dessèchement du système racinaire à condition que la motte reste toujours humide.

## La plantation

### 1. Habillage des plants

Avant de planter, améliorer la qualité des plants par un « **habillage** » qui consiste à couper des parties mutilées (tiges et racines), à raccourcir le chevelu racinaire et à équilibrer la partie tige/racine. Pour les plants en godets, avant la plantation, tremper toutes les mottes 15 à 30 minutes jusqu'à saturation.

### 2. Période de plantation

Planter en hiver à partir de **novembre** assure généralement une meilleure reprise des plants si les températures hivernales restent clémentes : le système racinaire des plants peut commencer à s'installer dans le sol.

### 3. Mécanisation de la plantation

Le recours à une mini-pelle, associée à des outils adaptés permet une bonne préparation et facilite le travail du planteur. À partir de **300 plants environ**, son coût est amorti (environ 2 à 3 € par plant) et vite récupéré sur les entretiens grâce à une croissance initiale plus rapide.

### 4. Protection contre le gibier

Il est généralement nécessaire d'installer **des manchons de protections individuelles**. On peut réduire aussi ce risque en conservant une épaisseur dissuasive de ronce de 50 cm à 1 m, ou d'autres végétaux sur la ligne, à condition que celle-ci ne coiffe pas les plants.

## Après la plantation

### 1. Déclaration au cadastre

Faire une déclaration de **changement de nature de culture** (formulaire cerfa IL 6704). Elle permet de bénéficier de l'exonération totale de l'impôt foncier sur une durée de 50 ans pour les feuillus. Cette déclaration doit être déposée au Centre des Impôts dont dépend la parcelle plantée et ce, dans les 90 jours qui suivent l'achèvement des travaux.

### 2. Suivi régulier

- Vérifier la tenue des protections et des tuteurs,
- Éliminer les lianes si besoin (clématite, liseron...),

- Repositionner les collets des plants (soulèvement dû au gel, aux sangliers, ...),
- Réaliser 2 à 3 dégagements des plants sur 5 ans vis-à-vis de la végétation concurrente (herbacée, ronces, fougères...),
- Regarnir dans les trois premières années afin de remplacer les manquants (nécessaire pour les plantations à faible densité (< 400 plants/ha), ou si la mortalité des plants est importante (> 20 % de perte).
- Réaliser une taille de formation tous les ans ou tous les deux ans pendant les 10 premières années.

Eric Hell, eric.hell@cnpf.fr

## Biologie : les arbres perdent leurs feuilles, et alors !

Tous les arbres perdent annuellement tout ou partie de leur feuillage. Les arbres à feuilles persistantes (majorité des résineux, houx, chêne vert, ...) ne perdent qu'une partie d'entre elles, les plus anciennes, à l'automne également, et le phénomène passe inaperçu. Les feuillus, eux, perdent totalement leur feuillage à l'automne lorsque le froid s'installe et que les jours raccourcissent. La défoliation dure trois à six semaines. Tout d'abord la chlorophylle est dégradée et la feuille perd sa couleur verte caractéristique, puis les sucres synthétisés dans le feuillage qui apparaissent en jaune et rouge migrent



Feuille d'alisier torminal.

© Michel Barnoll / CNPF

dans le tronc pour s'y accumuler sous forme de réserve. La feuille vidée de substance se dessèche et n'a plus qu'à tomber par abscission de son pétiole. Certains feuillus conservent leurs feuilles mortes tout l'hiver, on parle alors de phénomène de marcescence (charme, chêne pubescent, ...). Ainsi, les arbres à feuilles caduques évitent **que le gel ne vienne altérer les tissus cellulaires des feuilles** ce qui les rendrait plus ou moins inopérantes dans leurs fonctions, notamment de photosynthèse. D'autre part, la feuille absente évite à l'arbre de trop transpirer en période hivernale alors que son système végétatif quasiment à l'arrêt ne lui permet pas de compenser cette perte en eau. Enfin, cette perte limite la prise aux grands vents de la mauvaise saison. Il s'agit donc bien **d'une stratégie de survie aux conditions hivernales**. Mais la conséquence de cette adaptation est que les feuillus doivent grandement mobiliser dans leurs réserves au printemps pour reconstituer un feuillage tout neuf et opérationnel. **Ils sont donc souvent plus exigeants quant à la qualité des sols que les résineux.**

Alain Csakvary  
alain.csakvary@cnpf.fr

## Santé des forêts : les principales menaces sanitaires sur les plantations feuillues

**Les pathogènes foliaires** (oïdium des chênes, anthracnose, rouilles...) ont un impact relativement faible sur la survie des plants malgré des effets parfois impressionnants qui interrogent les propriétaires et les gestionnaires. On peut noter cependant une dégradation de la masse foliaire et un ralentissement de la croissance.

### Les défoliateurs feuillus

1. **Tordeuses et géométrides polyphages** : ce sont des chenilles défoliatrices très précoces en saison (dégâts simultanés au débourrement) dont les pullulations répondent à des cycles, ce qui laisse prédire une montée en puissance dans les quelques années à venir.

2. **Bombyx disparate et bombyx cul brun** : en phases épidémiques les chenilles occasionnent des défoliations plus tardives avec des conséquences sur la reprise de jeunes plants et des pertes de croissance sur des peuplements installés (les poils des chenilles du bombyx cul brun sont urticants).



Tordeuse verte du chêne.

© Pôle santé des forêts AURA

**Les rongeurs** : actuellement pullulation dans le domaine prairial du campagnol terrestre (départements 15 - 43 - 63 - 73 - un peu en 07). Il existe un risque important de report des dégâts de consommation des racines sur les plantations situées en bord de prairie.

**Les plantations de châtaignier** sont à réaliser avec prudence en raison de la présence endémique du chancre du châtaignier.

**Rappel : la chalarose du frêne** : maladie émergente avec les premiers symptômes observés en France en 2008. Désormais bien présente en région, son impact va augmenter.

Un consensus amène à ne plus conseiller **de planter du frêne et ne plus effectuer des travaux dans les frênaies** pour prévenir des pertes économiques liées à un dépérissement rapide des jeunes peuplements.

Marc Lafaye  
marc.lafaye@cnpf.fr

## Fiscalité

Les plantations de feuillus bénéficient comme tout boisement et reboisement d'une exonération de taxe foncière suite à la réalisation des travaux de plantation. Cette **exonération est de 50 ans dans le cas particulier des feuillus**, tenant compte de leur cycle de production particulièrement long. Cette déclaration de changement de nature de culture est à faire dans les **90 jours suivant** les travaux sur le formulaire IL 6704. Attention, les plantations de peupliers, qui sont bien des feuillus mais à croissance rapide, **ne sont exonérées que dix ans**. De même, les parcelles précédemment boisées

renouvelées par **régénération naturelle** peuvent prétendre à cette exonération pour une durée identique (imprimé 6707 SD).

Pour la déclaration du revenu cadastral dans le cadre de l'impôt sur le revenu, le dispositif de déclaration (soit **la moitié** du revenu cadastral de la nouvelle culture, soit **la totalité** de l'ancien revenu cadastral) s'applique également pour les feuillus pour une durée de 50 ans.

Alain Csakvary  
alain.csakvary@cnpf.fr

## Aides financières

Plusieurs aides existent pour accompagner les propriétaires forestiers dans la réussite de leurs plantations feuillues.

Dans un premier temps, des aides à la plantation ou au reboisement de feuillus sont **proposées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou certains départements (Loire, Ardèche, Drôme...)**. Les montants des aides à la plantation de feuillus sont **généralement supérieurs à ceux des plantations résineuses** (2 000 €/ha contre 1 400 €/ha par exemple dans le cadre des aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes). Ils sont adaptés afin de prendre en charge **le coût plus important des plants feuillus** et des protections contre le gibier indispensables pour ce type de plantation. Ces forfaits plus élevés **incitent à la plantation de feuillus dans notre région très marquée par les résineux**. Les plantations

diversifiées bénéficient également de forfaits plus avantageux (1 700 €/ha pour une plantation résineuse présentant au moins **30 % de diversification en feuillus** dans le cadre des aides régionales).

Dans un deuxième temps, les propriétaires pourront faire appel à **des aides pour l'entretien** de leurs plantations feuillues. En effet, des aides existent pour la taille de formation (300 €/ha) et l'élagage grande hauteur des feuillus (600 €/ha), opérations indispensables pour produire du bois de qualité. A noter également, la présence dans certains départements (la Loire par exemple), d'aides pour le nettoyage des plantations envahies par des essences concurrentes (bouleau, tremble, saule..., 300 €/ha).

Marie-Pauline Tachon  
marie-pauline.tachon@cnpf.fr

## Règlementation

Dans certains zonages comme les réglementations de boisement, les sites classés, le champ de visibilité des 500 m autour d'un monument historique, les sites Natura 2000... les plantations peuvent être soumises à des conditions strictes portant sur **le choix des essences**. Que cela soit par régénération naturelle ou par plantation en diversifiant les peuplements, **les feuillus peuvent apporter des solutions alternatives pour y répondre**. Des plantations de chênes sessiles sont par exemple fréquemment réalisées sur des placeaux de 0.5 à 1 ha pour enrichir des peuplements.

La nouvelle **Réglementation Environnementale (RE 2020)** sur la construction neuve doit diminuer l'impact carbone des bâtiments et améliorer leur performance énergétique, avec notamment des produits biosourcés. Avec ce nouveau cadre, l'utilisation des feuillus pourra aussi avec leurs diversités d'essences, de textures et de couleurs **être une ressource à développer et valoriser**.

Jean-Pierre Loudes  
jean-pierre.loudes@cnpf.fr

## Formations forestières FOGEFOR

Initiation Gestion forestière	Cantal	23 et 24 juin 2022
Initiation Gestion forestière	Drôme	3 jours en mai-juin 2022
Marquage des bois / Économie	Haute-Loire	13-14 mai et 17-18 juin 2022
Outils numériques / Cartographie	Rhône	3 et 4 juin 2022

Renseignements auprès de Stéphanie Joumel – 04 70 48 78 55 – stephanie.joumel@cnpf.fr

## Remplacer, reboiser, en sécurisant l'avenir de la plantation

Organiser un nouveau projet sylvicole suite aux **impératifs du changement climatique** devient courant pour les gestionnaires et propriétaires. Parfois de façon inhabituelle, pour redonner un avenir à des parcelles dont les peuplements doivent être remplacés. Par exemple en sapinières laissées trop longtemps sans sylviculture et qui prennent aujourd'hui de plein fouet les conséquences des sécheresses et des canicules (parasites...), ou encore pour des peuplements avec des essences devenues « hors station » (après diagnostic d'un technicien du CRPF) qu'il faut amener progressivement vers d'autres essences ou des mélanges plus « solides ».

Dans tous les cas, attention à ne pas mettre en péril le futur reboisement pendant le chantier de récolte **et pendant celui de préparation du terrain**. Il faut prévoir que les nouveaux plants pourront fortement souffrir et retarder leur croissance, dépérir voire mourir, **s'ils sont exposés en plein** aux aléas. Vents chauds balayant la parcelle (très desséchant pour le plant), coups de chaleur sur toute la parcelle, dessiccation du sol qui perd toutes ses réserves par ces deux phénomènes. « Accidents » qui se multiplient aujourd'hui et surtout qui peuvent se répéter comme on l'a vu sur deux à trois années de suite, détruisant ainsi petit à petit l'investissement réalisé.

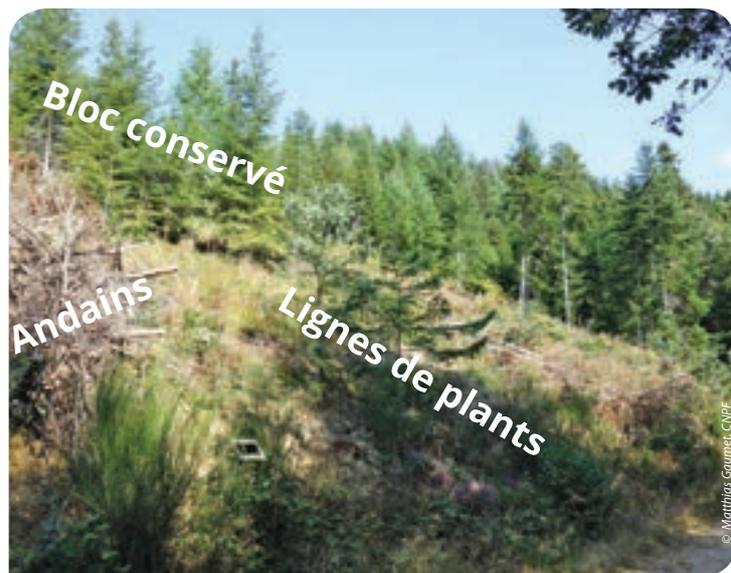
**Ce qu'il faut faire pour limiter les risques** : conserver des zones déjà occupées par de la végétation et notamment par la régénération naturelle. Qu'elle soit

constituée par une essence d'avenir ou même à risque supposé, car ces « blocs » auront **un effet de protection immédiate très efficace**. D'abord contre les effets mécaniques du vent. Ils maintiendront aussi des zones plus « fraîches » où les coups de chaleur n'auront pas le même impact que sur un sol nu, réduisant ainsi l'effet global et produiront dans leur périmètre un effet d'ombrage (sans dominer les nouveaux plants), réduisant la surface totale de la parcelle en évapotranspiration. L'écoulement de l'eau sera freiné dans les pentes.

**Comment faire** : si dans la parcelle tous les arbres de futaie doivent être récoltés prématurément ainsi que les perches, le chantier de coupe préservera bien les blocs à conserver. Quant au chantier préparatoire au reboisement, il sera réalisé **contrairement aux habitudes** « autour » d'eux. Il ne s'agit pas de conserver toutes tiges ou minces bouquets de régénération naturelle éparpillés, mais bien des zones utiles, et pour un chantier « réalisable techniquement » : bouquets viables à l'état de fourré ou jeune perchis pas plus.

**Quelle surface ?** Des blocs irréguliers de plus ou moins 400 m<sup>2</sup> (20 m x 20 m ; 10 m x 40 m, ...) seront efficaces et seront contournables par les machines (en bordure de parcelle, moins gênants pour le chantier, ils peuvent donc être plus petits).

*Photos d'un chantier réalisé sur la commune de Champagnac-le-Vieux (43) par l'ETF Bouchet-Laverroux (La Chaise-Dieu) chez M. Pagès.*



Bien entendu le coût du reboisement ramené à la surface travaillée sera proportionnellement supérieur à celui d'un chantier classique (15-20 %) car le travail est plus fin à réaliser. Mais la surface réellement travaillée sera inférieure et les bénéfices obtenus pour l'avenir du reboisement seront élevés. Dans le contexte de réchauffement climatique, cette méthode portera ses fruits afin de mieux assurer l'avenir du reboisement.



## Quel potentiel de développement du robinier faux-acacia en Isère ?

Cette question a réuni pendant trois ans plusieurs acteurs du monde forestier isérois : CNPF, ONF, Fibois, Cofor, Chambre d'agriculture et territoires dans le cadre d'un projet « **Contrat Ambition Forêt (CAF) Robinier** ». Le robinier faux-acacia, appelé couramment « acacia » est principalement connu pour son potentiel **mellifère et son bois dur**.

En Isère, il est présent à basse altitude en peuplement pur ou mélangé. Un inventaire réalisé par le CRPF en 2019 en recensait près de 4 000 ha (soit 1 % de la surface forestière du département), majoritairement situés en forêt privée. Aujourd'hui cette essence est principalement utilisée pour le chauffage ou la fabrication de piquets.

**Par sa résistance aux sécheresses estivales, le robinier est une essence à étudier dans le cadre du changement climatique.** Il peut être installé comme essence de diversification dans les châtaigneraies dépérissantes par exemple. De plus le bois de robinier présente des caractéristiques hors du commun : c'est le seul bois **produit en métropole capable de résister en extérieur sans traitement préalable (classe 4 selon la norme EN335)**. Le bois d'œuvre de robinier peut être utilisé entre autres dans des bardages bois, des lames de terrasse, du mobilier urbain ou des pièces intérieures humides telles que les salles de bains ou cuisines.

Les acteurs de la filière se sont donc penchés de plus près sur cette essence en étudiant à la fois les aspects sylvicoles tels que l'autécologie de l'essence ou les différents itinéraires sylvicoles possibles ainsi que les aspects



Bois d'œuvre de robinier.

de transformation et de mise en œuvre de ce bois. Il peut offrir une alternative à l'usage des bois exotiques. Cette essence vigoureuse est parfois mal aimée, mais elle n'est pas classée dans la liste des espèces envahissantes au sens de la loi. Il faut être toutefois vigilant à ne pas l'installer sur les milieux ouverts d'intérêts patrimoniaux remarquables.

L'ensemble des pistes de réflexion autour du robinier ont été abordées lors d'un webinar le 14 janvier dernier. Cet événement marquait la fin de ce projet mais certainement pas la fin de notre intérêt pour cette essence passionnante, en espérant que de belles réalisations en robinier local pourront voir le jour prochainement. Visionnage sur [www.youtube.com/watch?v=Fi--8HNTlqs](https://www.youtube.com/watch?v=Fi--8HNTlqs)

Constance Proutière  
constance.proutiere@cnpf.fr

## Disparitions



Georges de Montlaur.

Le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes salue la mémoire de **Georges de Montlaur** décédé début décembre 2021. Président du CRPF Auvergne de 1996 à 2005 et administrateur jusqu'en 2011, il a également été Président de la coopérative forestière UNISYLVA. Passionné de forêt, il s'est investi très jeune dans la gestion des chênaies du groupement forestier familial. Il a également fait avancer les réflexions sur la sylviculture du chêne

avec ses propres initiatives de gestion, avec toujours comme objectif de transmettre un patrimoine forestier en bon équilibre économique. Il a été aussi un précurseur pour tester dans ses forêts différentes initiatives sylvicoles et d'exploitation.

Encore merci pour son engagement et son dévouement au service des propriétaires forestiers et du CRPF.

Après s'être brillamment reconverti dans le domaine forestier, **Yann Michalski**, technicien du CRPF dans l'Allier, nous a quittés beaucoup trop tôt des suites d'une longue maladie le 3 février dernier. Il était un jeune collègue compétent et apprécié de tous.

**Pierre Tabouret**, technicien du CRPF dans la Drôme durant toute sa carrière est décédé subitement le 20 janvier dernier. Au fil des années, il était devenu un expert en trufficulture reconnu en France et à l'étranger. Il était à la retraite depuis deux ans. Ses qualités humaines autant que professionnelles resteront dans nos mémoires.

**Le CRPF présente ses sincères condoléances à leurs familles.**



## Créer la ressource de demain dans la Loire

Le nouveau plan filière Forêt-Bois du Département de la Loire a été validé début 2021. Ce plan de soutien à la filière, d'environ **sept millions d'euros sur six ans**, s'articule autour de neuf dispositifs dont le dispositif 5 visant à « Créer la ressource de demain par le reboisement adapté au changement climatique ». Les projets de boisement / reboisement de **0,5 à 4 ha sont éligibles**, sous certaines conditions, à des forfaits de 2 000 €/ha pour les boisements résineux et 2 300 €/ha pour les boisements feuillus ou diversifiés. Des **bonus financiers**, intégrant l'enjeu « réchauffement climatique » (diversification en essences alternatives ; diversification génétique, diversification de la sapinière par enrichissement) ont été ajoutés à ces forfaits.



Plant de cèdre de l'Atlas.

Les sollicitations sur ce dispositif ont été particulièrement importantes en 2021 ! Ainsi, le CRPF a instruit 97 demandes d'aides départementales pour reboiser 170 ha. **Les techniciens du CRPF accompagnent techniquement les projets et les valident** : diagnostics de terrain, définition du choix des essences adaptées au changement climatique et montage des dossiers avec les propriétaires forestiers. Les plantations aidées par le CD42 sont réceptionnées par le CRPF qui s'assure de la bonne reprise des plants et de la conformité du boisement (densité, surface, essences, provenances, ...). Le CD42 réalise des contrôles au bout de 2-3 ans sur 30 % des projets aidés pour vérifier la bonne viabilité des plantations réalisées.

Des aides aux opérations sylvicoles **complémentaires** à celles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont également été intégrées dans ce plan filière 2021-2027. Les aides départementales concernent les interventions sylvicoles (nettoyement de plantation, dépressage, élagage de pénétration et grande hauteur, taille de formation, inventaire et martelage sapinière) sur des parcelles de **0,5 à 2 ha**. Ces aides sont également mises en œuvre par le CRPF.

Marie-Pauline Tachon  
marie-pauline.tachon@cnpf.fr

**Le patrimoine**  
n'est pas fait que de pierres.

**CA CRÉDIT AGRICOLE**  
**BANQUE PRIVÉE**

### COMPTE D'INVESTISSEMENT FORESTIER ET D'ASSURANCE

Grâce au CIFA<sup>(1)</sup>, protégez et donnez de la valeur au patrimoine forestier que vous allez transmettre. Et constituez-vous une épargne de précaution tout en optimisant la fiscalité sur votre patrimoine<sup>(2)</sup>.

Pour rencontrer nos experts patrimoniaux, renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole.

(1) Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre agence. Le CIFA est le compte support d'un ensemble de dépôts à terme à reconduction tacite à l'échéance (5 ans) sur lesquels le souscripteur dépose les sommes qu'il souhaite rendre éligibles au dispositif CIFA. (2) Offre soumise à conditions et régie par les articles L. 352-1 et suivants du code forestier. Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur les conditions d'exonérations fiscales en vigueur.

## Assises nationales de la forêt et du bois : les propositions du CRPF

Les assises nationales de la forêt et du bois se sont tenues d'octobre 2021 à janvier 2022 et ont eu à traiter des thèmes suivants : carbone, compétitivité et biodiversité, changement climatique, dialogue avec la société. Dans ce cadre, les élus du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes se sont investis, tant au niveau des groupes de travail nationaux, qu'en participant aux travaux dédiés de la Commission régionale de la Forêt et du Bois (CRFB). **Les propositions faites par le CRPF ont notamment concerné** : le développement du Label bas-carbone, l'adaptation des forêts au changement climatique, la promotion des documents de gestion durable en forêt (PSG, CBPS+, RTG), l'implantation de débouchés pour les bois feuillus, l'amélioration des réseaux de desserte forestière, la concertation pour la réduction des dégâts de gibier suivant la méthode dite « Brossier Pallu ».

## Le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) entre l'État et le CNPF

Il a été négocié pour la période 2022-2026. Il reposera sur les **cinq objectifs** suivants :

- renforcer la mission de service public du CNPF, responsable de l'élaboration du cadre et de l'agrément des documents garantissant la gestion durable des forêts privées,
- confirmer le CNPF comme référent technique de la sylviculture durable et multifonctionnelle, ainsi que l'adaptation des forêts au changement climatique et leur contribution à son atténuation,
- agir pour le développement économique des territoires et de la filière bois,
- améliorer la performance de l'établissement, notamment par la poursuite de la transformation numérique et des processus administratifs et techniques,
- développer la communication pour améliorer sa visibilité.

## Élections des Conseillers CRPF : c'est pour bientôt

La mandature actuelle des élus qui siègent dans les conseils des CRPF viendra à échéance **début 2023**. L'élection pour le renouvellement de ces Conseillers, organisée tous les 6 ans, se prépare donc dès cette année. Les organisations professionnelles de la forêt privée **désigneront une représentation régionale** tandis que les listes individuelles se présenteront au niveau départemental. Les candidats doivent disposer d'un Plan Simple de Gestion approuvé ou dans certains cas du CBPS+. Préparez-vous à voter !

## CBPS : campagne d'appel en cours pour les programmes de coupes et travaux

L'article 53 de la loi « Climat » a confirmé le maintien des Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles, en y ajoutant l'obligation pour tous les bénéficiaires d'y adjoindre **un programme de coupes et travaux**. Ceci s'impose aux nouveaux CBPS souscrits par les propriétaires forestiers, ainsi qu'à l'occasion du renouvellement nécessaire au bout des dix années d'engagement mais également pour **les CBPS en vigueur qui doivent se doter d'un tel programme avant août 2023**. Le CBPS devra alors être complet, y compris ce programme de coupe, pour constituer la « présomption de garantie de gestion durable » utile pour la fiscalité forestière, les aides publiques, la certification... Pour accompagner les propriétaires dans ces démarches, le CRPF a lancé une campagne d'appel auprès des propriétaires concernés selon le calendrier suivant :

- novembre 2021 : courrier fait aux propriétaires dont les CBPS arrivaient à échéance fin 2021,
- janvier 2022 : appel des programmes de coupes et travaux pour les CBPS en vigueur,
- mars 2022 : appel à renouvellement des CBPS arrivant à échéance fin 2022.

Les techniciens du CRPF peuvent vous conseiller pour ces démarches que nous vous invitons à faire sans attendre si vous êtes concernés.

## Sylvicultures adaptatives au climat : lancement du projet régional CRPF-ONF

Face à l'enjeu climatique, et dans le cadre du groupe Climat mené par la DRAAF pour appliquer la feuille de route nationale, le CRPF et l'ONF ont décidé de lancer un partenariat technique en Auvergne-Rhône-Alpes visant à déterminer **les meilleures sylvicultures adaptatives pour les essences régionales**.

Ce projet lancé début 2022 avec le financement de la DRAAF a pour but d'apporter à échéance de trois puis dix années à plus long terme les données nécessaires aux propriétaires et gestionnaires forestiers pour la gestion des peuplements.

# Diversification en feuillus, une longue histoire

Jean-François de Saint-Victor est le gérant du Groupement Forestier de Bois Guillaume. Il a repris en 2010 la gérance de ce beau domaine de presque 400 ha, réparti sur trois communes au-dessus d'Amplepuis dans le département du Rhône. Éclairé, impliqué et motivé par ses aïeux, Jean-François veut relever les nombreux défis d'adaptation notamment celui du climat.

« Il y a déjà 40 ans, suite à la forte tempête de 1982, nos épicéas et sapins ont été fortement impactés. Avec l'appui de différents partenaires (CRPF, AFOCEL, INRA, IDF), nous nous sommes naturellement ouverts à de nouvelles introductions, tant résineuses (mélèzes, pins, cryptomerias, calocèdres, thuyas, séquoias), que feuillues (chêne rouge, hêtre, merisier, noyers, érable, frêne, peuplier beaupré, alisier torminal, châtaignier). Plantations sous forme de haies, en plein, ou bordures de parcelles et de routes, mais aussi maintien des dernières futaies de chênes et des poches feuillues venues naturellement dans des zones non mécanisables.

Nous avons toujours souhaité associer **la bonne gestion avec le respect des paysages et des écosystèmes**, ce qui exige parfois quelques sacrifices...

Aujourd'hui, nous sommes à une époque contradictoire car la société, les élus ou les administrations souhaitent revenir à plus de considérations écologiques, mais ils n'en prennent pas la mesure (arrachage de haies, incitation à la suppression des arbres de bord de route, élagages peu respectueux, subventions peu incitatives). Pourtant, il faut être motivé pour les feuillus, avec des installations et un suivi coûteux (préparation du terrain, plants, protections gibier, tailles, élagages...).

Mais ils ont de multiples intérêts : variété des paysages, dilution des risques sanitaires, maintien de la diversité de la faune, brise vent. Nous sommes néanmoins lucides sur les limites de la production feuillue sur nos sols pauvres et acides des Monts du Beaujolais.

Pour ces raisons, dès maintenant, **il faut systématiser par stations les analyses sylvo-climatiques**, car on ne peut pas ignorer les problèmes sévères sur nos merisiers (cylandrosporiose, sécheresses), châtaigniers (gibier, roulure, chancre). Sans parler des casses importantes de branches ou cimes, même défeuillées, avec les neiges lourdes répétées.

Les réflexions incontournables selon moi, préalable à toute introduction, doivent donc porter sur **la bonne essence sur la bonne station, sa provenance génétique adaptée, un bon travail du sol**. Tout ceci facilite grandement l'avenir et le suivi des peuplements, plus exigeants dans l'ensemble que les résineux.

Nous continuerons dans la conduite de notre Plan Simple de Gestion à appliquer une sylviculture variée, respectueuse des écosystèmes, des paysages et de nos concitoyens.

Enfin, ce tournant en **diversification** sur plus d'un quart de la propriété, et son suivi, ne se seraient pas réalisés dès les années 80, sans notre régisseur Jean-Claude DUFOUR, travailleur acharné autant que compétent et toujours soucieux d'innovation. Je souhaitais ici l'en remercier ».

## Jean-Claude DUFOUR, ancien régisseur

« Les meilleurs résultats en feuillus ont été **sur d'anciennes terres agricoles** ayant reçu régulièrement du fumier et chaulage. A l'inverse, des boisements sur taillis ayant été surexploités pour la boulange ou le charbon de bois sont décevants car les sols sont épuisés. Il faut toujours **se focaliser sur les meilleures stations** ; c'est une culture quasi agricole, exigeante, rigoureuse dès l'installation, tailles, élagages, qui ne peut être valorisée que dans **des grumes de haute qualité**. Nos meilleures réussites dans nos Monts du Beaujolais sont en noyer commun et hybride, chêne rouge d'Amérique et érables. »

Propos recueillis par Olivier Chomer, CNPF



Réunion forestière sur la propriété du GF de Bois Guillaume.

Journal réalisé par

Avec le concours financier du

Imprimé sur du papier